Recherche



TETEMPS ECONOMIE & FINANCE

Texte = 5

Mercredi 04 avril 2012

ACTUALITÉ ÉCONOMIE & FINANCE CULTURE LIFESTYLE DOSSIERS SERVICES OPINIONS SONS & IMAGES Finance Structurés Fonds Annonces financières Carrières Prévoyance Forum (0)

FISCALITE |eudi 5 avril 2012

Le cas de Vaud

> Yves Hulmann

«Cette réforme n'a rien d'entrepreneurial», souligne d'emblée Jamal Reddani, économiste d'entreprise à la tête d'une société fiduciaire à Nyon, lorsqu'on l'interroge sur les effets de la réforme de l'imposition des entreprises II pour les petites et moyennes entreprises

LES LIENS

» Les dividendes de la discorde

«Cette réforme n'a rien d'entrepreneurial», souligne d'emblée Jamal Reddani, économiste d'entreprise à la tête d'une société fiduciaire à Nyon, lorsqu'on l'interroge sur les effets de la réforme de l'imposition des entreprises II pour les petites et moyennes entreprises. Il a réalisé

en 2009 un travail de mémoire dans le cadre

d'un diplôme de formation continue à HEC Genève consacré à l'impact de cette réforme pour des chefs de PME dans le canton de Vaud.

Il a pris pour hypothèse de départ un chef d'entreprise, gagnant entre 100000

et 1 million de francs par an, qui décide de baisser son salaire de 20% pour reverser la différence sous la forme de dividendes. Résultat: les économies d'impôts réalisées sont minimes. Elles atteignent environ 1000 francs pour un revenu de 500000 francs, ou quelque 4000 francs pour un revenu de 900000 francs.

Un entrepreneur qui ne se versait pas de dividendes en quise de salaire avant la réforme n'en profite pas. «Cette réforme a porté une étiquette marketing d'entrepreneuriale mais, en fin de compte, ce ne sont pas les entrepreneurs des PME qui en profitent», conclut-il.

AUTRES ARTICLES DE L'AUTEUR



Yves Hulmann Le Temps SA

FISCALITÉ | 5 avril 2012 Les dividendes de la discorde

FISCALITÉ | 5 avril 2012 «Des inégalités ont été corrigées»

FISCALITE | 5 avril 2012 Le cas de Vaud

IMAGES & VIDÉOS



Toutes les images & vidéos

Toujours à votre disposition.

En savoir plus»